

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 26 (1908)
Heft: 68

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6
2^{tes} Semester „ 3
Ausland: Zuschlag des Porte
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden
Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6
2^e semestre „ . . . 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux
Prix du numéro 15 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Er erscheint 1—2 mal täglich ausgenommen Sonn- und Feiertage	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce	Paraît 1 à 2 fois par jour les dimanches et jours de fête exceptés
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die vierspaltige Bogzelle (für das Ausland 35 Cts.)		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.)	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Crédit agricole et industriel de la Broye, à Estavayer.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1908. 17. März. Die Firma R. Suter, Buchdruckerei und Verlag, in Bern (S. H. A. B. Nr. 260 vom 22. Juni 1905, pag. 1037) ist infolge Association erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «R. Suter & Cie».

17. März. Rudolf Suter, Vater, und Rudolf Suter, Sohn, beide von Krummenau (St. Gallen) und in Bern wohnhaft, haben unter der Firma R. Suter & Cie in Bern eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1908 begonnen und Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «R. Suter» übernommen hat. Natur des Geschäftes: Buchdruckerei und Verlag, Schwanengasse 9.

Bureau de Courtelary.

17 mars. Dans son assemblée générale du 21 février 1908, l'association existant à St-Imier sous la raison sociale Société des Hôteliers et cafetiers de St-Imier et environs (F. o. s. du c. du 6 mai 1907, n° 117, page 809), a procédé au renouvellement de son comité qui est actuellement composé de: président: Charles Grau; vice-président: Léon Favre; secrétaire: Ernest Dreyer; caissier: Albert Rothen; membres adjoints: Jean Arn, Ernest Feutz et Louis Burtcher; demeurant tous à St-Imier. L'association est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire.

Bureau de Delémont.

18 mars. Louis Boéchat et Charles Boéchat, de Miécourt, demeurant les deux à Delémont, ont constitué en ce dernier lieu, sous la raison sociale Les fils de Paul Boéchat, une société en nom collectif commenciée le 16 mars 1908. La société donne procuration à Paul Boéchat, de Miécourt, demeurant à Delémont. Genre de commerce: Imprimerie commerciale.

18 mars. Sous la dénomination de Société des entrepreneurs du Jura-Nord il est fondé, à Delémont, une association qui a pour but de sauvegarder les intérêts communs des entrepreneurs de Porrentruy, Delémont, Laufon, Moutier et Tavannes, et prendre position dans les rapports avec les autorités et les ouvriers et traiter toutes les questions qui intéressent l'industrie du bâtiment. La durée est indéterminée. Peut devenir membre de l'association toute personne ou raison sociale exerçant d'une manière suivie l'industrie de la construction. La réception de nouveaux membres se fait par le comité, sur demande écrite. La qualité de membre se perd: 1° Par la démission volontaire pour la fin de l'année, après 6 mois d'avertissement et après avoir rempli les engagements financiers; cependant la démission ne peut être donnée avant la fin de la troisième année après l'entrée dans l'association; 2° par exclusion prononcée par l'assemblée générale; 3° par suite de faillite. Les cotisations sont fixées toutes les années par l'assemblée générale ordinaire; elles sont à payer au prorata des salaires payés aux ouvriers de l'année précédente et sont fixées à 1/3 %^o. Le minimum à payer par un membre de l'association est fixé à fr. 5 par année. La société ne poursuit pas un but lucratif. La qualité de membre de l'association n'entraîne, dans aucun cas, la responsabilité personnelle vis-à-vis des tiers. La fortune seule de l'association est engagée. Les convocations sont faites par écrit. Les organes de l'association sont: 1° l'assemblée générale, 2° un comité de 9 membres, 3° les vérificateurs de comptes. L'association est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du président et d'un membre du comité. Les membres du comité sont: Otto Frey, originaire de Oberwil (Nieder-Simmmental), à Delémont, président; Emile Steiner, originaire de Grindel, à Laufon; Désiré Fouillat, de Verdun, à Delémont; Auguste Glanzmann, originaire de Marbach, à Delémont; Léon Karrer, de et à Roeschenz; Hermann Eherhardt, originaire de Sobnottwil, à Porrentruy; Ambroise Parietti, originaire de Bosco, à Porrentruy; Isidore Giombérini, originaire de Sumurago, p. Milan, à Moutier; et Jean Bueche, de et à Court. Les statuts sont datés du 9 mai 1907.

Bureau Wangen.

17. März. Die unter der Firma Küserergesellschaft Oeschwand im Handelsregister eingetragene Genossenschaft mit Sitz in Oeschwand, Gemeinde Ochlenberg (S. H. A. B. Nr. 103 vom 31. März 1898, pag. 421, und dortige Verweisung), hat ihren Vorstand neu bestellt wie folgt: Präsident: Emil Zumstein, Landwirt in Spich; Vizepräsident: Fritz Zumstein, im Homberg; Sekretär: Fritz Schärer, im Homberg; Beisitzer: Die bisherigen Johann Schneeberger auf Oeschwand und Jakob Christen in Wannenthal.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Kriegstetten.

1908. 18. März. Die Genossenschaft unter der Firma Allgemeiner Konsumverein Recherswil mit Sitz in Recherswil (S. H. A. B. Nr. 365 vom 23. September 1904, pag. 1457) hat ihren Vorstand neu bestellt und gewählt: 1) als Präsident: Heinrich Frei (bisher); 2) als Vizepräsident: Johann Jäggi (neu); 3) als Aktuar: Jakob Egger (neu); 4) als Kassier:

Josef Amhühl (bisheriger Aktuar), und 5) Emil Lüthi (bisher); alle wohnhaft in Recherswil. Der Präsident oder Vizepräsident führen mit dem Aktuar oder Kassier zu zweien kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift für die Genossenschaft.

Bureau Olten.

18. März. Der Inhaber der Firma Theodor Michel in Olten (S. H. A. B. Nr. 23 vom 1. Februar 1894, pag. 91, und Nr. 261 vom 18. September 1896, pag. 1074) verzehrt infolge Aufgabe der Geschirrführung als Natur des Geschäftes: Spezerei-, Samen-, Quincaillerie-, Zigarren- und Tabakhandel.

Schaffhausen — Schaffhouse — Sciafusa

1908. 17. März. Die Firma Ad. Rochedieu-Segesser, Hotelbetrieb, in Neuhausen (S. H. A. B. Nr. 313 vom 20. Dezember 1907, pag. 2162) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

17. März. Unter der Firma Kurhaus & Grands Hotels Schweizerhof & Bellevue Aktiengesellschaft, Chute du Rhin, Neuhausen-Schaffhausen (Société anonyme des Grands Hôtels et Bains Schweizerhof & Bellevue, Chute du Rhin Neuhausen-Schaffhausen) bat sich mit dem Sitz in Neuhausen und auf unbestimmte Dauer eine Aktiengesellschaft gegründet. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und der Fortbetrieb der von der Firma «A. Rochedieu-Segesser» bisher betriebenen Hotelgeschäfte. Die Gesellschaftsstatuten sind am 25. Februar 1908 festgestellt worden. Das Aktienkapital beträgt Fr. 603,500 (sechshundertdreitausendfünfhundert Franken), eingeteilt in 707 Stück voll liberierte Stammaktien von je Fr. 500 und 1000 Stück Prioritätsaktien von je Fr. 250. Auf jeder Prioritätsaktie sind 20 % einbezahlt. Sämtliche Aktien lauten auf den Inhaber. Ausser dem obligatorischen Schweiz. Handelsamtsblatt sind als Publikationsorgane bezeichnet: Das «Schaffhauser Intelligenzblatt», das «Schaffhauser Tageblatt» und die «Neue Zürcher Zeitung». Durch Beschluss des Verwaltungsrates können noch andere Publikationsorgane bestellt werden. Die aus einem Delegierten des Verwaltungsrates und dem Direktor bestehende Betriebsleitung vertritt die Gesellschaft nach aussen und führt für diese gemeinschaftlich die verbindliche Unterschrift. Ebenso zeichnet rechtsverbindlich der Präsident des Verwaltungsrates gemeinsam mit einem vom Verwaltungsrat bezeichneten Mitglied desselben. Delegierter des Verwaltungsrates in der Betriebsleitung ist Adolphe Rochedieu-Segesser, von Chêne-Bougeries (Gené), in Neuhausen; Präsident des Verwaltungsrates: Hermann Stokar-Sigerist, von und in Schaffhausen; unterschriftsberechtigtes Mitglied des Verwaltungsrates: Jacob Oechslin-Bek, von Schaffhausen, in Neuhausen. (Der Direktor ist noch nicht gewählt.)

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1908. 16. März. Die Firma J. Wolfers-Simson, Stickerie-Versandgeschäft, Fabrikation en gros und Detailverkauf, in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 482 vom 28. November 1906, pag. 1925) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

16. März. Die Firma Gebrüder Wildhaber, Möbel- u. Baugeschäft, in Wallenstadt (S. H. A. B. Nr. 100 vom 8. April 1897, pag. 411) ist infolge Austrittes von Josef Wildhaber erloschen.

Inhaber der Firma W. Wildhaber, Möbel- & Baugeschäft, in Wallenstadt ist Walter Wildhaber, von und in Wallenstadt, welcher die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übernimmt. Möbel- und Baugeschäft. Die Firma erteilt Prokura an Alfred Kropf, von Interlaken, in Wallenstadt.

17. März. Der Inhaber der Firma G. Torgler-Kramer in Sevelen (S. H. A. B. Nr. 50 vom 12. Februar 1902, pag. 197) hat seine Firma in G. Torgler abgeändert. Das Geschäft wird in bisheriger Weise und mit den gleichen Artikeln weitergeführt.

17. März. Die Firma Gebr. Lei in Thal (S. H. A. B. Nr. 212 vom 24. August 1907, pag. 1491) ist infolge Auflösung der Kollektivgesellschaft erloschen.

Inhaber der Firma Heinrich Lei in Thal ist Heinrich Lei, von Berneck, in Thal. Maurer- und Steinbauergeschäft. Buchsteig.

17. März. Aktiengesellschaft Cylander, mit Hauptsitz in Herisau und Filiale in Flawil (S. H. A. B. Nr. 84 vom 3. März 1906, pag. 334). Dem Direktor Hermann Müller wird an Stelle der bisher innegehabten Prokura die volle Unterschriftsberechtigung erteilt. Ferner wird Einzelprokura erteilt an Dr. Robert Stünzi, von Basel und Horgen, in Herisau.

17. März. Aktienbrauerei Wyl, mit Sitz daselbst. Die Unterschrift des Direktors Adolf Robert ist erloschen (S. H. A. B. Nr. 42 vom 16. Oktober 1906, pag. 1682). Als Direktor wurde interimistisch Wilhelm Funk in Wil gewählt, welcher kollektiv mit dem Präsidenten oder dem Vizepräsidenten des Verwaltungsrates die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Lausanne.

1908. 6 mars. Il résulte d'un extrait du procès verbal de la séance du conseil d'administration du 4 février 1908 de la Banque Fédérale (Société Anonyme), ayant son siège à Zurich et une succursale à Lausanne (F. o. s. du c. du 27 août 1904), que la signature collective conférée à Eugène H. Ruedolf cesse de déployer ses effets et est radiée.

16 mars. La signature donnée à Robert Demmler, inspecteur de la Banque Populaire Suisse ou Schweizerische Volksbank, association ayant son siège à Berne et comptoir à Lausanne (F. o. s. du c. des 13 juillet 1906, 21 octobre et 14 novembre 1907), est éteinte et radiée.

16 mars. La maison L. Chapillaz, à Lausanne, fournitures générales pour la photographie et branches s'y rattachant, gros et détail (F. o. s. du c. du 14 mai 1901), fait inscrire que son genre de commerce actuel est: Fournitures générales pour la photographie et branches s'y rattachant.

Vente exclusive en gros. Le bureau et dépôt est transféré de la Rue Haldimand 11, à la Gare du Grand Pont, magasin n° 5 A.

16 mars. Le chef de la maison J. Vannod, à Lausanne, est Julien Vannod, d'Orny, domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Fournitures générales pour la photographie et branches s'y rattachant, en détail. Magasin: Rue Haldimand 11, à l'enseigne «Photo-hall».

16 mars. Dans son assemblée générale du 16 septembre 1907, la Société des Eaux de Pierre-Ozair, société anonyme ayant son siège à Lausanne (F. o. s. du c. des 29 mai 1883, 25 septembre 1886, 26 novembre 1903 et 19 novembre 1907), a décidé sa dissolution. La liquidation sera opérée par Hippolyte Pinet, administrateur, à Lyon, et François Fiaux, notaire à Lausanne.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

1908. 17 mars. La raison Jean Kincher fils, vins en gros, à Noiraigue (F. o. s. du c. du 14 janvier 1907, page 66), est radiée d'office ensuite de la faillite de son chef.

Genève — Genève — Genève

1908. 16 mars. Le chef de la maison E. Jeanneret, à Genève, est Emile-Louis Jeanneret, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Commerce de bonneterie et confections pour dames. Magasin: 5, Rue Rousseau.

16 mars. La société en nom collectif Merlo fratelli (Merlo frères), à Carouge (F. o. s. du c. du 30 août 1890, page 638), est déclarée dissoute dès le 16 mars 1908.

L'associé Rodolphe Merlo, de Genève, domicilié à Carouge, est resté, dès cette date, chargé de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, sous la raison R. Merlo, à Carouge. Genre d'affaires: Entreprise générale du bâtiment. Locaux: 27, Rue Ancienne.

16 mars. Le chef de la maison Merlo Angelo, à Carouge, commençant le 16 mars 1908, est Angelo Merlo, de Genève, domicilié à

Carouge. Genre d'affaires: Entreprise générale du bâtiment. Locaux: 26, Rue Jacques Dalphin.

16 mars. La société en nom collectif Spinedi et Grassi, travaux en ciments et carrelage, à Genève, dont l'entrée en liquidation a été publiée dans la F. o. s. du c. du 21 février 1900, page 257, est radiée ensuite de clôture de sa liquidation.

16 mars. La Fédération des Typographes de la Suisse Romande, Section de Genève, société ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 26 avril 1907, page 742), a, dans son assemblée générale ordinaire du 1^{er} février 1908, renouvelé son comité. Le président est Louis Daubisse, domicilié à Genève, le vice-président: Jean Dalmais, domicilié à Plainpalais. La société est engagée par la signature du président ou par celle du vice-président.

16 mars. Aux termes d'acte passé par devant Me Charles-Louis-Ferdinand Cherbuliez, notaire à Genève, le 14 février 1908, la Société immobilière Carrefour de Rive, société anonyme ayant son siège aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 3 mars 1903, page 326), a porté son capital social de la somme de fr. 80,000 à celle de quatre-vingt onze mille francs (fr. 91,000) par l'émission de 110 actions privilégiées de 100 fr. chacune et a modifié les art. 5, 6 et 35 de ses statuts dans ce sens. Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées. L'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 1906, a nommé membre du conseil d'administration en remplacement de Alphonse Clerc, Adolphe Stucker, domicilié à Genève.

16 mars. Dans sa séance du 15 février 1908, le conseil d'administration du «Crédit Lyonnais», société anonyme ayant son siège à Lyon et une succursale à Genève, sous le titre de Crédit Lyonnais, Agence de Genève (F. o. s. du c. du 8 mai 1907, page 327), a désigné Antoine Voisin, domicilié à Genève, comme second sous-directeur de l'agence de Genève, en remplacement de Eug. Joly de Blazon. Par suite de cette nomination, les pouvoirs antérieurement conférés à Eug. Joly de Blazon sont éteints.

B. 6.

**Compte de profits et pertes
du Crédit agricole et industriel de la Broye, à Estavayer**

pour l'exercice 1907.
(Sauf ratification réglementaire.)

Doit.				Avoir.	
Charges.				Produits.	
I. Frais d'administration.					
	1,385	—	Indemnité aux membres de l'administration.		
	19,638	—	Appointements aux employés et correspondants.		
	1,000	—	Location.		
	858	80	Chauffage, éclairage, service et surveillance.		
	1,526	72	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, etc.).		
	1,457	85	Ports de lettres, dépêches, timbres, enregistrements, etc.		
	150	—	Frais de confection de billets de banque.		
	328	95	Frais d'importation de numéraire de l'étranger.		
	292	17	Mobilier: Fournitures, entretien, etc.		
27,825	29	1,192	Divers: Frais de poursuites et de procès, voyages, honoraires, téléphone, etc.		
II. Impôts.					
	945	65	Impôt fédéral sur billets de banque.		
	4,388	10	Impôt cantonal sur billets de banque.		
	1,185	29	Autres impôts cantonaux.		
7,369	82	850	Impôts communaux.		
III. Intérêts débiteurs.					
<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>					
	181	60	A comptes de banques d'émission et correspondants.		
	8,217	14	A comptes courants créanciers.		
	48,288	50	A dépôts en caisse d'épargne.		
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>					
	55,813.	05	Intérêts et coupons payés.		
	567.	85	Intérêts échus et non payés sur dépôts.		
	32,540.	50	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1907 sur obligations.		
115,610	69	58,923	29,997.95 A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent.		
IV. Pertes et amortissements.					
	2,138	22	Sur effets escomptés sur la Suisse.		
	37,621	30	Sur effets publics.		
	5,577	90	Sur propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque, y compris l'amortissement de fr. 4000 sur adjudications.		
45,437	42	100	Don annuel à l'Hospice de la Broye.		
VI. Bénéfice net.					
	397	73	Solde au 31 décembre 1906.		
62,895	53	62,497	Bénéfice net de l'exercice.		
259,138	75				
I. Produit du compte d'effets de change.					
Effets escomptés sur la Suisse:					
			Intérêts perçus et commissions	46,703. 64	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6%	7,470. —	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1907 à 6%	54,173. 64	
				6,733. 85	47 439 79
Avances sur nantissement:					
			Intérêts perçus et commissions	1,143. 45	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6%	158. 50	
				1,301. 95	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1907 à 6%	138. 15	1,163 80
			Effets à l'encaissement et impayés:		
			Produits d'encaissements, etc.	563	44 49,167 03
II. Intérêts créanciers et commissions.					
<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>					
			Des banques d'émission et correspondants	2,624	82
			Des comptes courants débiteurs	134,116	37
<i>b. Sur autres créances et placements.</i>					
Des placements hypothécaires:					
			Intérêts perçus	4,032. 40	
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1907	3,036. 30	
				7,068. 70	
			A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	4,366. —	2,702 70
D'effets publics:					
			Intérêts perçus sur effets publics propres	49,913. 20	
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1907	10,524. 30	60,237 50 199,681 39
III. Produits des immeubles.					
			Du bâtiment de la banque	1,330	—
			D'autres propriétés foncières	1,577	90 2,907 90
V. Produits divers.					
			Bénéfice sur participations	5,050	—
			Agio sur coupons, billets de banque étrangers, monnaies, etc.	1,708	—
			Divers: Bénéfice sur confection de billets de banque	226	70 6,984 70
VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.					
			Report à nouveau	397	73 259,138 75

Annexe au compte de profits et pertes du Crédit agricole et industriel de la Broye, à Estavayer, pour l'exercice 1907.

Répartition des bénéfices.

A teneur de l'article 70*) des statuts, la répartition suivante des bénéfices a été proposée:

Le bénéfice à répartir pour l'année 1907 s'élève à	fr. 62,895. 53
5% au fonds de réserve statutaire	fr. 3,124. 90 élevés à fr. 3,500. —
Le solde 95% aux actionnaires, par	n 59,770. 63 réduits n 52,500. —
Report à nouveau	n 6,895. 59
	Somme égale fr. 62,895. 53

*) Article 70 des statuts: Le bénéfice accusé par le bilan est réparti comme suit:

- 1° Au moins le 5% est versé au fonds de réserve, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le quart du capital social; si ce chiffre une fois atteint venait à être diminué, les versements reprendront jusqu'à ce qu'il soit complété à nouveau.
 - 2° Le solde, soit 95%, sera réparti entre les actionnaires.
- L'assemblée générale pourra toutefois, sur la proposition du conseil d'administration, constituer une réserve spéciale, même en dehors du prélèvement ci-dessus en faveur du fonds de réserve, ou reporter une partie du bénéfice de l'année au compte de l'année suivante.

Süddeutsche Kabelwerke A.-G. in Mannheim

Bilanz per 31. Dezember 1907

Aktiva				Passiva				
	Mk.	Pf.	Mk.	Pf.	Mk.	Pf.	Mk.	Pf.
Kasse, Wechsel, Reichsbankguthaben			53,266	71	Aktienkapital		3,000,000	—
Effekten			42,444	75	Reservefonds		134,000	—
Beteiligung			10,000	—	Dispositionsfonds		200,000	—
Banken			85,334	52	Kreditoren		206,782	77
Debitoren			1,106,946	75	Kreditoren: Avalbürgschaften		112,533	44
Debitoren: Aval-Bürgschaften			112,533	44	Dividenden-Konto:			
Grundstücke			297,579	46	Nicht erhobene Dividende für 1906		480	—
Gebäude	729,253	22			Reingewinn pro 1907	424,866	61	
Ordentliche Abschreibung	50,453	22	678,800	—	Vortrag von 1906	4,855	28	429,721
Maschinen und Einrichtung, inkl. Lizenz	907,540	10			Hiervon: 5 % Reservefonds	22,000	—	
Ordentliche Abschreibung	54,540	10	853,000	—	Extra-Abschreibung auf Maschinen und Einrichtung inkl. Lizenz	100,000	—	
Waren laut Inventur			843,612	47	4 % Dividende	120,000	—	
					Tantiemen und Gratifikationen	63,000	—	
					4 % Super-Dividende	120,000	—	
					Vortrag	4,721	89	
						429,721	89	
			4,083,518	10				4,083,518
								10

Gewinn- und Verlust-Konto per 31. Dezember 1907

Soll				Haben			
	Mk.	Pf.	Mk.	Pf.		Mk.	Pf.
An Handlungs-Unkosten-Konto			226,220	22	Per Vortrag		4,855
» Amortisations-Konto:					» Zinsen-Konto		8,487
Ordentliche Abschreibung auf Gebäude	50,453	22			» Waren-Konto:		
» » » Maschinen					Bruttogewinn nach Abzug aller Löhne und Betriebsspesen		747,592
und Einrichtung inkl. Lizenz	54,540	10	104,993	32			
» Bilanz-Konto: Saldo			429,721	89			
			760,935	43			
							760,935
							43

Der Dividendencoupon pro 1907 wird mit Mk. 80 (= 8%) ab heute bei den nachstehenden Zahlstellen eingelöst: Pflanzliche Bank, Ludwigshafen a. Rh., Frankfurt a. M., Mannheim und deren andern Filialen; Süddeutsche Bank, Mannheim und Worms; Du Pasquier, Montmollin & Cie., Neuchâtel, sowie bei unserer Gesellschaftskasse in Mannheim.

Mannheim, den 18. März 1908.

(768)

Süddeutsche Kabelwerke A.-G.

Der Vorstand:

B. Spielmeier. — Dr. Borel.

Fourniture de travaux de reliure

La reliure de Règlements d'exercice et de service et de Livrets de service et de fir est mise au concours.

Les intéressés peuvent se procurer les échantillons et les conditions de fourniture auprès de l'office soussigné. (710-)

Les offres doivent être adressées d'ici au 28 mars 1908 sous pli cacheté, affranchi et muni de la suscription « soumission pour travaux de reliure », au COMMISSARIAT CENTRAL DES GUERRES.

Berne, le 13 mars 1908.

Aktiengesellschaft

Neues Stahlbad St. Moritz

Die Herren Aktionäre werden hiemit zu der **Samstag, den 28. März 1908**, vormittags 11 Uhr, im **Grand Hôtel Bellevue au Lac in Zürich** stattfindenden

XVIII. ordentl. Generalversammlung

eingeladen.

Traktanden:

- 1) Vorlage des Geschäftsberichtes pro 1907.
- 2) Bericht der Rechnungsrevisoren.
- 3) Abnahme der Jahresrechnung pro 1907 und Décharge-Erteilung an die Verwaltungsorgane.
- 4) Beschlussfassung über die Verwendung des Betriebsergebnisses.
- 5) Neuwahl des Verwaltungsrates.
- 6) Wahl der Rechnungsrevisoren und deren Suppleanten.
- 7) Unvorhergesehenes.

Die Jahresrechnung und der Bericht der Rechnungsrevisoren liegen vom 20. März 1908 an auf dem Bureau der Direktion in St. Moritz (Hotel Albana) zur Einsicht der Aktionäre auf.

Gedruckte Jahresberichte und Eintrittskarten können ebendasselbst gegen schriftliche Angabe der Aktiennummern drei Tage vor der Generalversammlung bezogen werden. (531)

St. Moritz, den 11. März 1908.

Der Verwaltungsrat.

Schweiz. Metallurgische Gesellschaft - Basel

Telegramme: Plomblei Rümelinbachweg 10 (551) Telefon 1829

Bleiwolle

Bestbewährte Muffendichtung für Gas- u. Wasserleitungsröhren

Société des forces motrices de l'Avançon, Bex

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chestères

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale extraordinaire

pour **lundi, 30 mars courant**, à 3½ heures du jour, à l'Hôtel de Ville, à Bex, avec l'ordre du jour suivant:

Nomination de 3 membres du conseil d'administration en remplacement de Monsieur F. Genillard, décédé, et de Messieurs Vallicard et Pasche-Borel, démissionnaires. (683-)

Les cartes d'admission à cette assemblée sont délivrées à Bex, au siège social, sur présentation des actions, jusqu'au 28 mars au soir. Il ne sera pas délivré de carte le jour de l'assemblée.

Bex, le 12 mars 1908.

Le conseil d'administration.

Thurgauische Hypothekenbank

Dividenden - Zahlung

Nach Beschluss der Generalversammlung ist die Dividende pro 1907 auf 6% festgesetzt.

Die Auszahlung des Coupons 2 unserer Aktien erfolgt ab heute mit

Fr. 31.25

an unseren Kassen in **Frauenfeld, Arbon, Kreuzlingen, Romanshorn und Weinfelden**, sowie in

Zürich: bei der Schweizer Kreditanstalt;
Basel: bei den Herren A. Sarasin & Co.;
St. Gallen: bei den Herren Wegelin & Co. (594)

Frauenfeld, den 4. März 1908.

Die Direktion.

Zürcher Central-Molkerei

Die Generalversammlung vom 16. ort. hat die Dividende pro 1907 auf 4% festgesetzt und es kann der Aktien-Coupon Nr. 18 von heute an mit

Fr. 5.

bei der Tit. Eidgenössischen Bank A.-G. in Zürich eingelöst werden.

Zürich, den 17. März 1908. (731-)

Der Verwaltungsrat.

A vendre dans les environs de Montbéliard

(Doubs) Usine hydraulique de 20 chevaux. Grands bâtiments industriels et agricoles en état avec 4 hectares terrain attenant. Prix extraordinairement avantageux. (663.)

S'adresser à Abel Simendinger, à Héricourt, ou à Daugel, notaire, L'Isle sur le Doubs.